



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

5 mai 2020

La BCE prend note de la décision de la Cour constitutionnelle fédérale allemande et demeure pleinement attachée à l'accomplissement de sa mission

Le Conseil des gouverneurs a reçu des informations préliminaires du gouverneur de la Bundesbank et du département juridique de la Banque centrale européenne (BCE). La BCE prend note du jugement rendu ce jour par la Cour constitutionnelle fédérale allemande concernant le programme d'achats de titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme*, PSPP).

Le Conseil des gouverneurs reste pleinement engagé à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires, dans le cadre de son mandat, pour garantir que l'inflation atteigne un niveau conforme à son objectif à moyen terme et que les mesures de politique monétaire prises en vue de réaliser son objectif de maintien de la stabilité des prix soient transmises à toutes les composantes de l'économie et à toutes les juridictions de la zone euro.

La Cour de justice européenne a jugé en décembre 2018 que la BCE agissait conformément à son mandat en matière de stabilité des prix.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Peter Ehrlich](#) au : +49 172 1316227

Notes

[Jugement de la Cour de justice européenne, décembre 2018](#)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France